

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
2019 A
ASSOCIATION

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 NOV. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Absentes : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Club de voile Ganguise » (achat matériel nautique) pour un montant de 1 000 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2019 pour un montant total de 1 000 €.

Vu la Commission des Finances en date du 25 octobre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association énumérée ci-dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2019 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

